



- Le Comité National des TravailleurSES PrivéES d'Emploi et Précaires appelle à rejoindre les mobilisations du 8 mars 2023 -

Après avoir mis en oeuvre une décote de 25% de l'allocation chômage des précaires, Macron fait cette fois-ci baisser la durée de l'assurance chômage de 25%. Les économies faites sur le dos des chômeurSES rendront même l'assurance chômage excédentaire d'ici 2025.

Les femmes sont évidemment, une fois de plus, celles qui seront le plus fragilisées.

Lorsqu'elles sont indemnisées:

elles touchent des allocations chômage plus faibles de 25% par rapport aux hommes.

- En effet, elles sont **29,3% à occuper des emplois à temps partiels** (contre 8,4 % des hommes). Ce qui fait que **les temps partiels sont occupés à 76% par des femmes**. Temps partiel imposé par le patronat (notamment) des services à la personne avec des mentions sexistes type « être souriante » comme le démontrent nos études des offres diffusées sur le site internet de Pôle emploi
- Elles sont aussi moins bien payées: en moyenne les hommes gagnent 28,5% de plus.

Ainsi, elles ont des allocations chômage bien plus faible.

- Sans compter que la charge de travail à domicile repose toujours dans une immense et MAJEURE partie sur elles. Ainsi **elles sont 42% à déclaré ne pas pouvoir accéder à un emploi pleinement rémunéré du fait de cette charge au sein du foyer**.
- Elles mettent aussi plus de temps à retrouver un emploi.

Ainsi les dernières réformes de l'assurance chômage, viennent organiser toujours plus la précarité des femmes.

Sans compter que les femmes sont aussi plus contrôlées à Pôle Emploi, les mères isolées, les divorcés sont considérés par les algorithmes de contrôle comme des plus grand facteurs de risque à la fraude.

- Dans la division sexuée du monde du travail, elles sont donc de plus en plus obligées d'accepter des emplois précaires avec de grandes amplitudes horaires mais des salaires toujours plus bas: ces mêmes emplois précaires, à temps partiels ou avec un nombre considérable de risques psychosociaux que le patronat aime présenter comme un « choix délibérée » des femmes. **MAIS Les femmes sont, en réalité, sont contraintes, ET subissent les temps partiels autant que les discriminations à l'embauche et la précarité qui en découle.**
- Par ailleurs, elles sont deux fois plus que les hommes à se déclarer ni en emploi, ni au chômage (12%). **Ces 12% effectuent le plus souvent un travail au sein de leurs foyers, essentiel à la société sans aucune rémunération salariale** (qu'il s'agisse de chômage ou de salaire direct).

On précarise les femmes, on les contrôle. Sans jamais leur garantir une indépendance économique. Elles se retrouvent d'autant plus dépendantes de leurs conjoints...

Au même moment alors que l'on ne cesse de les précariser, la loi Karsbarian promet aux femmes la rue ou la prison. Plus facilement éjectables de leurs logements au moindre impayé, elles pourront se retrouver dans des situations de précarité toujours plus extrême avec toujours moins de protection. **C'est une dynamique générale de précarisation et de contrôle des plus précaires qui est en route avec les différentes réformes qui voient le jour dernièrement.**

Dans le même temps, on oublie parfois ces femmes qui subissent des discriminations cumulatives: les femmes handicapées, deux fois plus au chômage que les femmes dites valides ou/et les femmes sans papier qui n'ont aucun droit à l'assurance chômage...

Ces discriminations systémiques sexistes, validistes et racistes sont inacceptables. Nous appelons toutes les travailleuses privées d'emplois ou/et précaire à se mobiliser le 8 mars.